pouvoir délivrer 1,000 billets. Incidemment, ce directeur devrait-il emprunter ces 500 billets de quelqu'un d'autre? La raison et le sens commun fournissent simultanément une réponse négative: "certainement non, il n'a pas besoin d'emprunter ces billets". Le Canada non plus ne devrait pas avoir à emprunter les billets à moins qu'il ne le juge bon.

Le peuple canadien a produit, ou produira en 1957, pour environ 30 milliards de biens. Sur ce montant, la proportion représentée par les biens de consommation, aliments, vêtements, logements, etc. couvrirait d'une manière suffisante les besoins des habitants du pays, en assurant un bon niveau de vie. Pourquoi alors tant de Canadiens ne sont-ils pas en mesure d'accéder à ce niveau de vie? La production de chaque sorte de biens de consommation pourrait être rapidement et presque indéfiniment augmentée si les producteurs éventuels pouvaient obtenir premièrement le crédit à la production, deuxièmement les marchés, et troisièmement des prix avantageux. Oui, le Canada est en mesure de produire ces biens.

Revenant à l'exemple des billets de théâtre, ne peut-on pas dire que dans le grand théâtre canadien, de nombreuses places sont disponibles? Pourquoi ne rend-on pas abordable le prix du billet? Le gouvernement Diefenbaker peut-il obtenir les billets ou les dollars qui achèteraient les biens de consommation et autres que produisent les Canadiens et ce gouvernement peut-il élaborer une méthode grâce à laquelle il ferait passer ces billets dans les mains des consommateurs éventuels en quantité suffisante pour permettre à ces consommateurs d'absorber les biens et services qui sont ou seront sur le marché canadien à l'avenir, sans provoquer une hausse des prix à cause de la rareté des marchandises? C'està-dire, sans causer une réelle inflation, qui n'est en somme qu'"une trop grande abondance d'argent lorsque les biens sont trop rares"?

Permettez-moi de répéter la question que j'ai déjà posée. D'où viendra tout l'argent? Durant 20 ans, tous les ministres libéraux qui ont parlé sur le sujet ont affirmé nettement que tout l'argent dont le gouvernement dispose doit venir de l'imposition, c'est-à-dire des goussets du contribuable. Les ministres du gouvernement Diefenbaker ont-ils l'intention de faire la même déclaration? Le gouvernement actuel va-t-il soutenir qu'il n'a pas d'autre argent à dépenser que celui qu'il peut extorquer à la population sous forme d'impôt ou d'emprunt? Va-t-il agir ainsi, en dépit de l'attitude de sir Thomas White, cet éminent ministre des Finances conservateur, attitude qu'il peut étudier en consultant besoin. Et voilà, des conservateurs; ne vous

l'histoire? Dans ce cas, les Canadiens sont voués à la déception, à la frustration et à de nouvelles souffrances.

Tout gouvernement central devrait avoir et exercer scientifiquement le pouvoir de créer de la monnaie. En 1867, les auteurs de la Confédération ont voulu que le gouvernement fédéral possédât ce pouvoir. Voici ce qui est dit aux aliénas 14, 15 et 20 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

..il est déclarer que, nonobstant toute disposition du présent acte, le parlement du Canada aura le pouvoir exclusif de légiférer sur toute matière rentrant dans la catégorie de sujets ci-après énumérés, c'est à dire:

14° le numéraire et la frappe de la monnaie; 15° la banque, la constitution des banques et l'émission du papier-monnaie;

20° le cours légal.

Dès 1868, nos ancêtres ont exercé ce pouvoir en adoptant la loi sur les billets du Dominion. En vertu de cette loi sur les billets du Dominion de 1868, le ministre des Finances du Canada avait le pouvoir d'émettre des billets du Dominion du Canada jusqu'à concurrence de 8 millions de dollars, les premiers 5 millions devant comporter une garantie en espèces de 20 p. 100, c'està-dire une garantie de 20c. en espèces pour chaque dollars, et les 3 autres millions, une garantie en espèces de 25c. pour chaque dollar. Je prie les députés de consulter la page 21 du rapport de la Commission d'enquête de 1933 sur la banque et la monnaie.

En 1913, la loi sur les billets du Dominion avait tellement été modifiée au cours des ans que le ministre des Finances était autorisé à émettre 30 millions de dollars en billets comportant une garantie de 25c. en or ou en obligations pour chaque dollar. Remarquons qu'un changement significatif s'était produit: la garantie sous forme d'obligations ou bien de l'or. Plus de dollars pouvaient être émis, garantis à leur pleine valeur-or. On ne se préoccupait guère alors de l'inflation, tant qu'on pouvait compter sur l'or.

Plus tard, au mois d'août 1914, le Parlement habilitait le ministre des Finances à créer et à émettre cinquante millions en billets, la couverture-or étant de 25c. par billet d'un dollar. Ultérieurement on fit une autre émission de seize millions garantis par des titres ferroviaires garantis par le gouvernement du Canada. Ajoutons aussi environ dix autres millions émis sans garantie particulière et dépensés "aux fins du gouvernement".

Voici un cas où on n'a pas été chercher chez le contribuable l'argent dont on avait